

TROPHÉE PORT OLONA **SPORTS NAUTIQUES SABLAI (SNSablais)**

Grades 5a, 5b et 5c

du 22 mars au 25 octobre 2026

Les Sables d'Olonne

AVIS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 sans objet
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.4 Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.
- 1.5 Les règlements fédéraux.
- 1.6 sans objet
- 1.7 En cas de traduction de cet Avis de Course (AC), le texte français prévaudra.
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par tous moyens, y compris la VHF.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles
 - à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale ;
 - en version électronique sur le site des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « [calendrier des régates](#) ».

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le Site Internet des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « [calendrier des régates](#) ».
- 3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1
 - Tous les bateaux en règle avec leur Autorité Nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - Tous les bateaux L, R1, R2, R3, R4, B, C, D, E, F & G et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 0,7034 ou d'une longueur minimal de 6 mètres

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne et acquittant les droits requis au secrétariat des SNSablais ou en ligne pour une réception au plus tard à 17h le samedi précédant la régate.
- 4.4 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur le Site Internet des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique « calendrier des régates » avant 17h la veille de l'épreuve.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 sans objet
- 4.7 sans objet

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Le forfait saison entière comprend les 6 TPO

Groupe Osiris Brut	Saison entière	à la régate
Os < 23.1	200€	35€
Os ≥ 23.1	220€	40€

Ces droits sont susceptibles d'être révisés en fonction des courses réellement disputées du fait des restrictions sanitaires.

Sans objet

5.2

6. PUBLICITÉ [DP]

- 6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

6.2

sans objet

7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES (sans objet)

8. PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

- le jour de la régate ouverture 8h15, clôture 8h45 affichage des partants et briefing 9h00. Il est rappelé qu'il n'y aura pas de prise d'inscription ou de prise de licence le matin avant la régate

8.2

- Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : du début de la confirmation des inscriptions à la fermeture des réclamations.

8.3 Jours de course :

Date	Libellé
Dimanche 22 mars 2026	Trophée Port-Olona 1
Dimanche 19 avril 2026	Trophée Port-Olona 2
Dimanche 14 juin 2026	Trophée Port-Olona 3 (championnat de Vendée)
Dimanche 6 septembre 2026	Trophée Port-Olona 4
Dimanche 27 septembre 2026	Trophée Port-Olona 5
Dimanche 11 octobre 2026	Trophée Port-Olona 6
Dimanche 25 octobre 2026	Trophée Port-Olona réserve

8.4 Nombre de courses

Suivant Comité de Course et conditions météorologiques.

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue :

- à 10h30

8.6 Le dernier jour de la course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h suivant Comité de Course et conditions météorologiques.

9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du début de la confirmation des inscriptions à la fermeture des réclamations.

9.3 Les bateaux peuvent être présentés pour établissement du certificat de jauge ou contrôle : contact 06.07.21.46.38 pour rendez-vous (Thierry Meunier, mesureur agréé OSIRIS ligue 07)

9.4 L'équipement d'une VHF en veille sur le canal de course est obligatoire.

9.5 sans objet

10. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT (sans objet)

11. LIEU

Les départs sont donnés en baie des Sables d'Olonne.

12. PARCOURS

Les parcours sont construits ou côtiers.

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT ET GROUPES DE CLASSEMENT

14.1 sans objet

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de plus de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.4 sans objet

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL.

- Un classement monotype pourra être effectué si au moins 5 bateaux ont couru dans la série.

- Groupe de classement

Flotte 1	Osiris Brut < 23.1
Flotte 2	Osiris Brut ≥ 23.1
Flotte 4	Mini 6.50

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (sans objet)

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le Comité de Course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. EMBLEMENTS

Pour les bateaux extérieurs au port, Port Olona offre une place, la veille de l'épreuve.

18. LIMITATION SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

19. PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités

19.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'Autorité Organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

20. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. ». En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21. PRIX

Les prix fournis par nos partenaires seront distribués par l'Autorité Organisatrice.

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations contacter :

Caroline bureau des SNSablais au 02.51.21.63.00
ou Philippe DESLANDES au 06 09 65 19 45